

RÉGIE DE L'ÉNERGIE PLAN STRATÉGIQUE 2011-2014

MISSION

La Régie de l'énergie assure la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

VISION

Être un organisme qui rend des décisions éclairées et en temps opportun, adopte des approches efficaces de réglementation et contribue au bon fonctionnement des marchés énergétiques québécois sous sa juridiction.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Offrir une réglementation performante, cohérente et transparente
- Appliquer des pratiques de réglementation et de gestion efficaces
- Disposer d'un personnel compétent, motivé et performant

VALEURS

- Compétence
- Intégrité
- Esprit d'équipe
- Impartialité
- Respect
- Transparence
- Loyauté

AXES D'INTERVENTION

OFFRIR UNE RÉGLEMENTATION PERFORMANTE, COHÉRENTE ET TRANSPARENTE

- Rendre des décisions claires, cohérentes, motivées et en temps opportun
- Assurer une surveillance attentive des secteurs sous sa juridiction
- S'assurer d'une contribution active, ciblée et structurée de la part des participants

APPLIQUER DES PRATIQUES DE RÉGLEMENTATION ET DE GESTION EFFICACES

- Veiller à l'amélioration continue du processus de prise et de suivi de décisions
- Gérer avec efficacité et rigueur les coûts de la réglementation
- Assurer la transparence des processus et des communications
- Encourager, dans nos travaux, la tenue de rencontres à des fins de concertation et de conciliation
- Assurer la veille, l'analyse et le partage des informations sur les pratiques réglementaires et les marchés énergétiques

DISPOSER D'UN PERSONNEL COMPÉTENT, MOTIVÉ ET PERFORMANT

- Disposer en tout temps d'un personnel ayant les compétences adaptées aux besoins
- Soutenir la recherche de l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et personnelles
- Poursuivre le développement des compétences et le perfectionnement continu

Régie
de l'énergie

Québec

